

DEPARTEMENT DES
VOSGES

Registre des Actes de l'Administration
Municipale de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU COLONEL ANDLAUER POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE LA PASSERELLE DE LA VANNE DE PIERRE

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : Les lundi 22 et mardi 23 avril 2024, afin de réaliser des travaux de nettoyage de la passerelle de la Vanne de Pierre,

- la circulation sera interdite rue du Colonel Andlauer, dans le sens avenue de la Vanne de Pierre / rue Marie Curie.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 9 avril 2024

Le Maire



Bruno TOUSSAINT